

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2013

13/2 – EXAMEN DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2011 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE DU « NOUVEAU MONS »

Par délibération du 22 mars 2002, le conseil municipal a délégué l'exploitation du réseau de chauffage du « Nouveau Mons » à la société Dalkia.

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation, pour les délégataires de service public, d'adresser à la collectivité délégante un rapport annuel d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte, après examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La dite commission a examiné, le 11 décembre 2012, le rapport d'activité 2011 de la Délégation de Service Public pour le réseau de chauffage urbain du « Nouveau Mons ».

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport présenté au titre de l'année 2011 par la société Dalkia pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain du « Nouveau Mons ».

Pas de vote.